



L'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick
55, rue Union, bureau 250, Centre Mercantile
Saint John (N.-B.) E2L 5B7
Téléphone : (506)634-1588 Télécopieur : (506)634-1015
Courriel : nbica@nb.aibn.com Site web : www.nbica.org

CERTIFICAT DE MEMBRE – ATTESTATION DE PERTE

Remarque :

En vertu du règlement administratif 54, vous pouvez conserver le certificat de membre tant que vous êtes membre. En cas de cessation de l'adhésion pour une raison autre que le décès, le certificat doit être retourné au bureau de l'Institut.

Si vous ne pouvez trouver votre certificat, vous devez remplir l'« Attestation de perte » ci-jointe et la retourner au bureau de l'Institut.

Si vous avez des questions au sujet de ce qui précède, veuillez communiquer avec nous.
